

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022

Présents : LANIER - MUZY- MONTRADE - MERCIER - GIRARD - VERNAY - LANET - COUTURIER - Mesdames MOREL PIRON - STREMSDOERFER - GUICHARD - CUENCA - PIRON - MOUILLET - LATTARD.

Madame COMBRY est représentée par Madame STREMSDOERFER

Monsieur BOURGEY est représenté par Monsieur COUTURIER

Monsieur GIVRE est représenté par Madame LATTARD

Absent non excusé : Monsieur MARECHAL

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/04/2022
3. Projets d'urbanisme
4. Informations diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame PIRON Cécile est élue secrétaire de séance par 18 voix pour.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/04/2022

Le Conseil Municipal approuve, par 18 voix pour le compte-rendu du Conseil Municipal du 07/04/2022.

3. Projets d'urbanisme

Zone artisanale intercommunale

Après différentes réunions de concertation avec les services de la Communauté de Communes, les services de l'état, des cabinets d'urbanismes, il avait été question d'envisager le déplacement de la zone artisanale intercommunale vers le site de la Teyssonnière. A ce jour, ce site est également soumis à de nombreuses contraintes urbanistiques. De plus, ce changement de site entrainerait une révision du PLU qui pourrait contraindre la commune, dans le cadre de l'application de la loi « climat et résilience » à perdre des surfaces urbanisables.

Il conviendrait dans un premier temps de procéder à une modification de PLU, et non une révision, afin de :

- Corriger le règlement du PLU,
- Déterminer des OAP : cela permet d'organiser la construction sur un territoire donné,
- Créer, si le Conseil Municipal est favorable, une micro zone, dans une zone agricole pour le projet de ferme pédagogique/école de cirque,
- Régulariser la zone de la Bohémia en tant que telle.

Projet ferme pédagogique/école de cirque

Monsieur Rios et Madame Lombardi ont présenté aux membres du conseil leur projet de création d'une ferme pédagogique/école de cirque, au lieu-dit « la vallée », route de Chatillon, juste avant la séance du présent conseil municipal. Comme ils le font déjà sur Caluire où ils ont créé une école de cirque en 1998, ils souhaitent travailler en relation avec les écoles, des handicapés...Ils ont également un élevage de chevaux comtois (dressage) et de chèvres naines.

Leur projet se situe en zone agricole. Il conviendrait de créer un STECAL (et réaliser une modification du PLU) pour leur permettre cette activité. Il est bien rappelé à M. Rios et Mme Lombardi, qui en sont très conscients, que la procédure de modification de PLU peut ne pas aboutir favorablement, cette procédure étant soumise à enquête publique.

Les élus entament une réflexion autour de ce projet.

Monsieur le Maire : il ne faut pas que cette activité obère l'activité agricole (gêne olfactive, sonore,). Il faut faire attention à ce qu'il risque de se mettre en place.

Monsieur Muzy : il trouve le projet très intéressant pour Saint Trivier et trouve M. Rios et Mme Lombardi très courageux, car depuis le début, on n'arrête pas de leur dire que ça va être compliqué. Si leur activité d'école de cirque existe sur Caluire depuis 1998, ça prouve leur sérieux.

Monsieur Vernay : tous les jours, il apparaît de nouvelles structures sur leur terrain. De plus, les handicapés ne vont pas se déplacer en fauteuil au milieu de leur terrain.

Monsieur Muzy : Il va y avoir des contrôles de différents services (département, SDIS, contrôles sanitaires...). Tout ce qui est neuf à Saint Trivier fait peur !

Monsieur Lanet : il faut faire attention, car si on ouvre et autorise un dossier en zone agricole, on ne pourra plus dire non aux autres projets qui pourraient être présentés dans cette zone.

Madame Stremsdoerfer : ce projet comporte une école de cirque ainsi qu'une activité agricole.

Monsieur le Maire : Monsieur Vernay a raison, ils entreposent des structures sur le terrain.

Monsieur Girard : il ne voit pas trop de différence avec les activités de centres équestres.

On lui rappelle que les centres équestres dépendent d'un régime agricole.

Madame Morel Piron : quand Denis Villalba avait son école de cirque sur la commune, cette activité intéressait beaucoup de personnes. Aujourd'hui encore, il y a le festival « rêve de cirque » sur le territoire de la communauté de communes.

Monsieur Muzy : il faudra bien se décider sur ce projet.

Monsieur le Maire : oui, car c'est la commune qui engage la procédure de modification du PLU pour cette activité.

Monsieur Girard : il trouve dommage qu'on refuse tout à Saint Trivier. On ne veut pas de commerces, il s'en fait à Chatillon, à Villeneuve...ils font toujours mieux. Et nous, à Saint Trivier, il ne se passe rien.

Monsieur Lanet : il propose qu'on prenne une décision sur ce projet.

Monsieur Lanier et Monsieur Muzy : ils rappellent que M. Rios et Mme Lombardi sont d'accord pour prendre en charge financièrement le coût lié à la procédure de modification du PLU, relatif à leur projet.

Monsieur le Maire demande de se prononcer.

D'autres questions se posent :

Monsieur Lanet : est-ce que ce sont les 12 hectares de terrain qui sont à déclasser du secteur agricole ?

Monsieur Vernay : si l'activité s'arrête, que deviennent ces terrains ?

Monsieur Couturier : il faut voir ce qu'on peut cadrer dans le STECAL.

Monsieur le Maire : on a le droit d'être très précis.

Madame Guichard : elle demande s'ils sont déjà sous le régime agricole avec leur centre équestre.

Monsieur le Maire : il souhaiterait reprendre contact avec la chambre d'agriculture. Il demande aux conseillers si on les accompagne dans leur projet par le biais du lancement de la modification du PLU.

Monsieur Lanet : il précise que ce n'est pas que le projet ne nous intéresse pas, mais il faut cadrer les choses.

Monsieur le Maire demande qui s'oppose à ce projet : 0

Qui s'abstient : Madame Guichard – Messieurs Lanet et Vernay

Pour ce projet : tous les autres conseillers présents.

Gaec la Grande Borne

Le GAEC de la Grande Borne, dont le siège social est situé au lieu-dit « Petit Romanans », a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un élevage de 800 bovins à l'engraissement, de 102 vaches allaitantes et de 80 porcs à l'engraissement.

En application de l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, ce dossier fait l'objet d'une mise à disposition du public durant quatre semaines du lundi 16 mai 2022 10 h, au samedi 11 juin à 11 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler son avis avant le 24 juin 2022.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont eu accès à l'intégralité du dossier en ligne sur le site de la préfecture.

Il s'agit d'une régularisation concernant du transit de bêtes.

Monsieur Couturier fait remarquer que l'accès à la ferme est un chemin communal, entretenu par la commune. Ce chemin pourrait être amené à se dégrader plus rapidement au vu du passage plus régulier de gros engins.

Il lui est rappelé que c'est le problème de tous les chemins communaux en campagne. Les engins sont de plus en plus gros, et les chemins ne sont pas plus large.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, émet un avis favorable à ce dossier.

4. Informations diverses

Tirage au sort des jurés d'assise 2023

Sont tirés au sort sur les listes électorales :

- Madame BERODIER Christelle,
- Madame MOINE Sandrine,
- Madame RONGER Chrystele.

Semcoda – Réaménagement de dette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné son accord de principe pour un réaménagement de la dette de SEMCODA.

La garantie financière d'origine que la commune accorde à SEMCODA est impactée par ce réaménagement. Cependant, le capital restant dû de la dette garantie reste identique ainsi que notre quotité de garantie initiale.

Décisions du maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

- Déclaration d'intention d'aliéner : le droit de préemption urbain n'a pas été exercé pour les propriétés sises :
 - o Le village (C1269),
 - o 283, route de Chaneins (F856-858),
 - o 4, lot Saint Antoine (C750),
 - o Le village (C27 - A423) ;
- Attribution d'une nouvelle concession au cimetière pour 15 ans pour un montant de 165.00 € ;
- Notification de marchés le 8 décembre 2021 :
 - o Assurance dommages aux biens et risques annexes : Assurances Pilliot – 5 028.46 €/an,
 - o Assurance responsabilité et risques annexes : SMACL assurances – 3 056.11 €/an,
 - o Assurance flotte automobile et risques annexes : Assurances Pilliot – 3 365.62 €/an,
 - o Assurance protection juridique des agents et élus/administrateurs : SMAC assurances – 199.76 €/an ;
- Publication d'avis d'appel public à la concurrence :
 - o Travaux de refonte de la station d'épuration :
 - Phase candidature du 23/03/2022 au 21/04/2022,
 - Phase offre du 11/05/2022 au 29/07/2022 - 3 candidats,
 - o Aménagement et réfection de voiries 2022 le 3 mai 2022.

Remerciements subventions accordées

Monsieur le Maire informe les conseillers que les associations suivantes ont remercié la municipalité pour la subvention accordée :

- Luth en joie,
- L'Adapei,
- La bibliothèque,
- Les anciens combattants,
- La Croix rouge,
- La fanfare/école de musique,
- La gym volontaire.

Station d'épuration

Monsieur Muzy fait un point sur les travaux de la station d'épuration :

- L'enquête publique pour l'aliénation d'une partie du chemin qui mène à la station est terminée,
- L'appel d'offre est en ligne,
- Le permis de construire est accordé,
- Des travaux d'assainissement, notamment la pose d'un tuyau de 1000, seront réalisés prochainement.

Ecole – rentrée 2022/2023

Madame Stremstoerfer rappelle aux conseillers que les institutrices de l'école maternelle ont demandé à ce qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire, les ATSEM puissent prendre leur poste de travail plutôt. Actuellement, les ATSEM font l'accueil périscolaire le matin avant la classe.

L'AFREJ a fait une proposition financière pour employer du personnel sur le temps de la garderie périscolaire afin de libérer les ATSEM plus tôt.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette nouvelle organisation. La contrepartie financière à charge de la commune sera actée dans la convention à renouveler avec l'AFREJ en juillet prochain.

Madame Stremstoerfer transmet aux conseillers les effectifs de la rentrée prochaine qui lui ont été donnés par le directeur de l'école :

- 3 ans : actuellement 14 élèves - prévision 17
- 4 ans : actuellement 20 élèves - prévision 19
- 5 ans : actuellement 19 élèves - prévision 20

Ce qui fait 3 élèves supplémentaires en maternelle.

Le directeur de l'école souhaite répartir 7 élèves de grande section dans une classe de CP et demande au Conseil Municipal la mise à disposition d'une ATSEM supplémentaire.

Les membres du conseil souhaiteraient que la répartition des classes soit revue afin de ne pas avoir à créer un poste supplémentaire d'ATSEM.

Groupe scolaire

Monsieur Muzy fait un rappel au Conseil Municipal sur le dossier des fouilles archéologiques.

Après intervention de notre maître d'œuvre auprès des services de la DRAC, il semblerait que ces derniers soient disposés à nous aider.

Nous attendons le cahier des charges de la DRAC afin de pouvoir lancer la consultation.

Monsieur Muzy informe le Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu avec la commission « groupe scolaire », l'équipe pédagogique ainsi que l'architecte, le mercredi 8 juin à 10 h.

Monsieur Montrade souhaite qu'on impose à l'architecte un rendez-vous en soirée. Ce n'est pas la peine de faire des réunions en journée si les conseillers ne peuvent pas y participer. La commission n'a jamais son mot à dire.

Madame Lattard est d'accord avec Monsieur Montrade.

Monsieur Montrade précise que la commission aurait pu avoir une discussion en aval.

Madame Lattard aurait souhaité avoir les plans et avoir un peu de temps pour prendre des décisions.

Monsieur Lanet précise qu'il avait émis une remarque sur l'implantation des toilettes. L'architecte n'en n'a pas tenu compte. Le plan n'a pas été modifié et a été représenté lors de la réunion suivante.

Monsieur Muzy précise qu'à la suite de la réunion du 4 mai dernier avec l'équipe pédagogique, l'architecte aura modifié les plans.

Monsieur Lanet est d'accord avec Monsieur Montrade, les élus de la commission ne servent à rien.

Monsieur Muzy leur demande sur quoi ils auraient voulu discuter ? Sur la conception des plans ? Il estime que c'est à l'équipe pédagogique d'afficher ses besoins. Les nouveaux plans nous seront présentés le 8 juin. Monsieur Muzy et Monsieur le Maire rappellent au conseil qu'il y a beaucoup de partenaires qui interviennent dans ce dossier. C'est compliqué à gérer.

Monsieur Muzy maintient la réunion du 8 juin à 10 h en mairie et précise qu'une commission sera convoquée un soir afin de leur présenter un compte-rendu.

Monsieur Muzy fait le point sur la situation actuelle du dossier :

- On a les résultats de l'étude de sols,
- Le diagnostic énergétique nous sera bientôt remis,
- En réunion du 4 mai avec l'équipe pédagogique, le directeur de l'école a imposé que la salle des maîtres soit à la place de la bibliothèque.

Agence postale

Monsieur le Maire informe que la salariée de l'agence postale a demandé une disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2022. Une annonce a été passée pour la remplacer.

Il précise que la poste sera ouverte le vendredi et le samedi de l'ascension.

Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi. Le samedi, il n'y aura pas de secrétaire, mais il y aura une permanence d'un élu.

Recensement population 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement général de la population aura lieu en début d'année 2023.

Bâtiment à colombages rue de l'église

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu M. et Mme Aujoud Rémi et Marine. Madame Aujoud reprend le salon de coiffure. Ils souhaiteraient savoir si la commune pouvait acheter le bâtiment. Monsieur le Maire leur a répondu que la commune a déjà acquis un bâtiment situé à l'intersection de la rue du Moulin et de la route de Châtillon avec un projet d'implantation de commerces. La commune n'a pas vocation à acquérir d'autres bâtiments.

Courrier de mécontentement d'un riverain de la propriété de l'école de cirque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait un courrier de réponse à un riverain qui se plaignait de l'implantation de diverses structures d'un de ses voisins.

Terrasse Istanbul restaurant

Monsieur Girard informe le Conseil Municipal que 5 barrières garde-corps seront installées sur la terrasse devant le restaurant, route de Montmerle, afin de sécuriser les lieux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un comptage des véhicules a été réalisé par les services du Département. Monsieur Muzy précise que cette demande a été faite suite au projet d'implantation d'un plateau surélevé au niveau du restaurant afin de réduire la vitesse des usagers.

Cependant, Monsieur Muzy estime que le comptage n'a pas été installé au bon endroit et ne reflète pas la vitesse devant le restaurant.

Il circule 2071 véhicules par jour dont 82 poids lourds. La vitesse moyenne est de 34 km/h.

85 % des véhicules ont une vitesse de 46.3 km/h.

D'après Monsieur Muzy, le comptage a été mis trop en amont. Les véhicules ont le temps de reprendre de la vitesse.

Le responsable de ce comptage, au Département, se rendra sur place pour observer la circulation.

Signalétique Communauté de Communes de la Dombes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à une réunion de la Communauté de Communes de la Dombes qui travaille sur la mise en place de la signalétique dans les zones d'activités, crèches, ...

Monsieur le Maire trouve regrettable que la signalétique ne fasse pas l'objet d'une réflexion sur tout le territoire de façon à ce qu'elle soit uniformisée d'une commune à l'autre.

Contrôle sécurité salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services du SDIS ont procédé à la visite triennale de sécurité de la salle polyvalente.

Le contrôleur a félicité la mairie pour le suivi des contrôles, la réalisation des travaux ainsi que la tenue des registres. Il a été proposé à la mairie de réaliser les contrôles sécurité de ce bâtiment tous les 5 ans (au lieu de 3).

Travaux gendarmerie

Monsieur Girard informe le Conseil Municipal que le portail à la gendarmerie va être réalisé prochainement, ainsi que des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement.

Fuite eau hôtel de ville

Suite à l'orage du 23 mai dernier, une fuite d'eau a été constatée dans les bureaux du 1^{er} étage de la mairie. Monsieur Girard contacte le charpentier.

Foodtruck

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré une personne qui tient un foodtruck et qui souhaite s'installer un jour par semaine sur la commune.

Il a été convenu que le foodtruck allait s'installer vers le petit rond-point en face de la pharmacie, le mardi soir de 16 h à 20 h 30.

Cimetière

Monsieur Girard informe le Conseil Municipal qu'il a eu plusieurs remarques d'administrés au sujet du mauvais entretien du cimetière.

Monsieur Girard explique que les agents ont procédé à différents endroits du village à des plantations, réalisé des tontes, des travaux de peinture...Il y a de l'herbe de partout. Depuis le 1^{er} janvier, la commune applique le zéro phyto. L'herbe pousse rapidement. Il a été demandé aux agents de désherber. Un nouveau matériel va être livré. Il permettra d'agir plus efficacement. C'est en cours.

Il faut être compréhensif. Une information en ce sens sera diffusée dans le prochain flash infos.

Monsieur Girard précise également que tous les avaloirs ont été nettoyés.

Madame Morel Piron demande s'il ne pouvait pas être installé des panneaux « zéro phyto » sur les sites afin d'informer les administrés.

Rond-point pharmacie

Monsieur Muzy informe le Conseil Municipal que le dôme central du rond-point sera refait. Les deux entreprises qui l'ont réalisé ont reconnu un loupé.

Un panneau « interdit + 3.5T » a été installé route de Sandrans, en direction du village.

Il informe le Conseil Municipal qu'il semblerait que les clients de la pharmacie soient satisfaits du nouveau parking.

Travaux trottoirs rue de la république

Monsieur Couturier fait remarquer que les riverains de la rue de la République n'ont pas été prévenus que les trottoirs devant leur habitation allaient être engagés.

Il indique que vers le restaurant Istanbul des bordures sont éclatées dans le virage, après le bateau.

La séance est levée à 22 h 40.